

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 27 MAI 2021

Programme de rénovation énergétique ACTEE

Accompagner les collectivités d'Outre-Mer

Le programme ACTEE, porté par la FNCCR, impulse les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics à l'échelle nationale. Depuis le 17 mai et jusqu'au 4 octobre 2021, les collectivités locales des territoires ultramarins éligibles au dispositif des CEE sont invitées à répondre à un nouvel appel à projets intitulé « PALETUVIER ».

Répondre aux contraintes climatiques et énergétiques

L'appel à projets PALETUVIER lancé dans le cadre du programme ACTEE vise à accompagner les collectivités d'Outre-Mer dans le développement de projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Cette enveloppe spécialement dédiée aux territoires ultramarins éligibles aux certificats d'économie d'énergie (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) permettra aux communes, aux EPCI, aux syndicats d'énergie et aux autres institutions publiques d'établir une stratégie ambitieuse et pérenne pour agir sur leur consommation énergétique et respecter le décret éco-énergie tertiaire qui s'applique dans leur périmètre.

Dans ces territoires, qui se distinguent par un climat plus chaud et plus humide*, où les besoins de rafraîchissement, de rénovation du bâti et de modernisation de l'éclairage intérieur sont importants, le programme ACTEE prévoit de financer les diagnostics, les études et l'accompagnement des travaux réalisés par les collectivités.

L'appel à projets prévoit également une aide substantielle aux collectivités souhaitant recruter des experts de la rénovation dans leurs effectifs, en créant un poste d'économiste de flux ACTEE œuvrant à plein temps pour la rénovation des bâtiments publics. Les acteurs locaux sont invités à candidater en se regroupant à l'échelle d'un territoire, afin de présenter une dynamique mutualisée et ambitieuse. En moyenne, 1 € apporté par ACTEE déclenche 10 € de travaux par la suite.

*hors Saint-Pierre-et-Miquelon

Pour candidater, RDV sur : www.programme-cee-actee.fr

Clôture des candidatures le 4 octobre 2021 (14h).

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 17 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :

